

[Texte]

I would point out to you, Mr. Chairman, through you to the members of the committee and to the Minister, that the estimates were brought down on February 21. Here we are on May 3 and this is only the second meeting of this committee, which raises another question: Why did we not proceed before this point in time to get on with the business of examining the estimates of the principal department that is assigned to this committee, especially given the importance of these estimates in the light of the economic situation in the country today where we face rising unemployment, where we face a continuing youth unemployment program, where we face daily musings by the Minister outside of the House as to how he proposes, if he becomes the Prime Minister of Canada, to deal with these matters—in terms of the unemployment insurance fund how he will change the emphasis of UI in terms of gearing UI funds to cope with the problems of structural change? We have heard musings by the Minister of a new department of technology. We have heard all kinds of musings from the Minister, from youth unemployment right down the whole gamut of his total responsibility.

We do not get an opportunity on a day-to-day basis to question the Minister or to hold him accountable in the House because he is frequently not present in the House. I suppose to a certain extent that is understandable, given the fact he is a leadership candidate for the Liberal Party. But the fact of the matter is, sir, that if the Minister was truly cognizant of his duty and his responsibility to Parliament, he would have resigned as Minister to allow somebody else to take up the ongoing responsibilities of dealing with unemployment, manpower training and job creation. But the fact is, Mr. Chairman, he has not resigned.

And consequently, we, as Parliament, are not given the opportunity of holding him accountable on a day-to-day basis, except for the infrequent appearances that he does make in the House. The only opportunity then we had, and one which we look forward to with anticipation, was we felt that the Minister would have to come before us with his estimates and he would have to give us at least a fair hearing on his estimates, given the practices of his predecessors and the accepted practices in the past. If we had five meetings with the Minister, I would not consider that adequate by any means, but I would consider it a considerable improvement over one meeting to deal with all of the votes under this very important department.

Now, Mr. Chairman, I, as I say, do not know how we will proceed from here, but I point out to you a fact which you are already aware of, and that is, under the rules of the House, all estimates are deemed to have been referred back to the House as of midnight at the end of May. There is no point in the Minister saying he will come back to us in June, because we cannot change anything in June; the estimates will have been dealt with. So we have to deal with the estimates before the end of May. If the Minister is not to deny us that opportunity,

[Traduction]

probablement qu'un total de 30 minutes pour interroger le Ministre. Cela me semble inadmissible.

Monsieur le président, je vous ferais remarquer, ainsi qu'aux membres du Comité et au Ministre, que le budget principal a été déposé le 21 février. Nous sommes aujourd'hui le 3 mai, et ce n'est que la deuxième fois que notre Comité se réunit, ce qui me pousse à soulever une autre question: pourquoi ne nous sommes-nous pas réunis plus tôt pour commencer l'étude du budget du principal ministère qui soit attribué à notre comité, surtout si l'on songe à l'importance de ce budget dans la situation économique que connaît notre pays aujourd'hui? Le chômage augmente; nous avons des programmes permanents d'emploi pour les jeunes; le ministre nous fait part quotidiennement, à l'extérieur de la Chambre, de ses réflexions sur la façon dont il a l'intention, s'il devient Premier ministre du Canada, de régler ces problèmes. Il parle en effet de modifier la caisse d'assurance-chômage et de réorienter les fonds pour qu'ils puissent mieux répondre aux changements de structure de la société. Le ministre rêve même d'un nouveau ministère de la Technologie. Il nous fait part de ses réflexions sur toutes sortes de choses, que ce soit sur le chômage des jeunes ou sur d'autres secteurs dont il est responsable.

Nous n'avons même pas l'occasion d'interroger quotidiennement le Ministre ou de lui demander des comptes à la Chambre, tout simplement parce qu'il n'y est pas souvent. Je suppose qu'on peut l'excuser dans une certaine mesure, étant donné qu'il est candidat à la direction du Parti libéral. Mais le fait est, monsieur le président, que si le Ministre était pleinement conscient de ses fonctions et de ses responsabilités à l'égard du Parlement, il aurait déjà démissionné pour permettre à quelqu'un d'autre de relever le défi constant que posent le chômage, la formation de la main-d'oeuvre et la création d'emploi. Or, monsieur le président, le Ministre n'a pas démissionné.

Par conséquent, nous, parlementaires, nous voyons refuser la possibilité quotidienne de lui demander des comptes, à l'exception des quelques rares fois où il daigne apparaître à la Chambre. Le seul autre recours que nous avons, et qui nous donnait quelque espoir, était de voir le Ministre comparaître devant notre Comité, ce qui nous donnait une possibilité raisonnable de l'entendre nous exposer son budget. Nous espérons qu'il ferait comme ses prédécesseurs et respecterait les pratiques du passé. Si le Ministre avait comparu à cinq reprises, cela n'aurait pas été suffisant d'après moi, mais cela aurait néanmoins été beaucoup mieux que ce qu'il nous réserve aujourd'hui, c'est-à-dire une pauvre petite réunion pour étudier tous les crédits qui relèvent de cet important ministère.

Monsieur le président, je ne sais pas encore comment nous allons procéder, mais je vous fais remarquer, ce que vous savez sans doute déjà, qu'en vertu des règles de la Chambre, tous les budgets doivent avoir été renvoyés à la Chambre à minuit, le dernier jour de mai. Peu nous importe que le Ministre se dise prêt à revenir en juin, puisqu'il sera alors trop tard: les budgets auront été déjà renvoyés. Voilà pourquoi il est nécessaire de les étudier avant la fin de mai. Si le Ministre nous le refuse, il nous faudra alors porter notre cause devant une instance supérieure, soit la Chambre des communes.